



EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 14 avril 2026

DELIBÉRATION N° 2026-40
Désignation du délégué de la CLETC – Commission
Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29.04.26
ID : 091-219101912-20260429-2026_40-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 27
Procurations : 2
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maire Adjoint**,

Madame Christel CASSATA, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT **Conseillers Municipaux**

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Valérie DEHERRE donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND
2. Monsieur Abdoulaye DIONE donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Pierre DANILE

Rapporteur : Monsieur le Maire

À la suite des élections municipales, un certain nombre de désignations sont nécessaires pour la bonne administration de la Commune.

La désignation s'effectue sur proposition de M. le Maire et par vote de l'Assemblée délibérante.

La composition

Il est proposé de désigner le représentant de la Commune.



Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1 et suivants.
VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Sénart-Val de Seine et de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres.

VU le Code Général des impôts, notamment en son article 1609 nonies C ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1609 nonnie C, il a été créé entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres une Commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT).

CONSIDÉRANT que la Commission peut faire appel, pour l'exercice de ses missions, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par la Communauté d'Agglomération et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

CONSIDÉRANT qu'elle est composée de conseillers municipaux désignés en leur sein, chaque commune disposant d'au moins un représentant.

CONSIDÉRANT que 14 sièges sont répartis entre les différentes communes de l'intercommunalité dont 1 pour la commune de Crosne.

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire propose la désignation de Madame ODOBERT Marie Olwen en qualité de délégué titulaire de la commune pour la CLETC et Monsieur DAMIATI Michael en en qualité de délégué suppléant de la commune pour la CLETC

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la désignation de Madame ODOBERT Marie Olwen en qualité de délégué titulaire de la commune pour la CLETC et Monsieur DAMIATI Michael en en qualité de délégué suppléant de la commune pour la CLETC

DIT que la présente délibération sera transmise à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

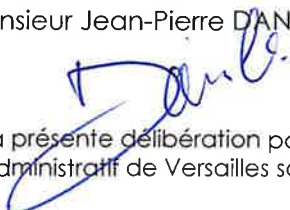
ADOPTÉE, A LA MAJORITÉ ABSOLUE

PAR 21 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU),
0 CONTRE

8 ABSTENTIONS (Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 14.04.2026

Signature
du Secrétaire de Séance
Monsieur Jean-Pierre DANILE



Pour extrait conforme.
Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage